

#ARTICLE51

**EXPÉRIMENTATIONS
D'ORGANISATIONS INNOVANTES EN SANTÉ**



Journée nationale des porteurs de projet

Le livret du participant

27 novembre 2019

-

La Marbrerie
21 Rue Alexis Lepere, Montreuil

Cette journée est organisée par :



avec l'aide de :

**Vraiment
Vraiment**

Design d'intérêt général

Sommaire

I. INTRODUCTION	P5
<ul style="list-style-type: none">• Pourquoi cette journée?• Manifeste	
II. LES ATELIERS	P9
<ul style="list-style-type: none">• 1. L'article 51 pour les nuls• 1b. L'Espace co-working• 2. La clinique des problèmes• 3. La méthode• 4. Le café des porteurs de projet• 5. Le Genius bar	
IV. RESSOURCES	P15
<ul style="list-style-type: none">• Lexique• Le processus de sélection• Mes notes• Annuaire	

I.

Introduction

Pourquoi cette journée ?

Contexte

Un an et demi après le lancement du dispositif, plus d'une trentaine de projets ont été autorisés et le cadre dérogatoire fourni par l'article 51 suscite toujours un intérêt auprès des acteurs du système de santé.

Objectifs

Cette journée est destinée à tous les porteurs de projets potentiels afin de répondre à leurs besoins:

- d'information et de pédagogie autour du dispositif : comprendre le cadre de l'article 51 et notamment les conditions de recevabilité ;
- d'appui pour préciser, affiner et formaliser leurs projets ;
- d'échange et de partage pour tirer parti des retours d'expériences notamment
- d'identifier les différents interlocuteurs institutionnels à l'échelon national et en région.

Que vous soyez :

👤 Curieux, vous cherchez de l'information sur l'article 51, sans avoir formalisé de projet à l'heure actuelle

👤👤 Intéressés, vous avez un projet d'expérimentation qu'un coup de pouce méthodologique vous aiderait à formaliser,

👤👤👤 Convaincus vous cherchez à finaliser un cahier des charges en vue de l'autorisation de votre expérimentation,

Cette journée est pour vous!

Organisation

La réussite de cette journée passe par la proposition de formats participatifs et expérientiels, propices au partage d'expérience. Elle doit permettre de vous construire un parcours sur mesure répondant à vos besoins tout en tenant compte de la maturité de votre projet.

Toute la communauté de l'article 51, Equipe nationale, CNAM, ANAP, ARS, Assurance Maladie et porteurs de projets autorisés, s'est mobilisée pour la conception et l'animation cet évènement. Tout au long de la journée, vous pourrez ainsi échanger, poser vos questions et partager vos solutions avec l'ensemble des acteurs qui font vivre l'article 51 au quotidien.

Nous sommes appuyés par l'agence de design Vraiment Vraiment pour l'organisation de cette journée.



Le Manifeste

Le dispositif article 51 c'est un cadre juridique,
une démarche et un état d'esprit !

1.

Un dispositif **ouvert** à tout professionnel souhaitant porter un projet innovant pour contribuer à la transformation du système de santé

2.

Un **objectif de test** d'organisations et/ou de financements sur un périmètre réduit pour les généraliser dans le système de santé de demain

3.

Une invitation à **penser hors cadre**, fondement de la dérogation, cela suppose de s'extraire des règles établies;

4.

Une **démarche partenariale** pour associer toutes les parties prenantes et améliorer la robustesse des projets grâce aux regards croisés

5.

Une **approche collaborative** où les projets sont co-construits: faire avec les porteurs de projets et non à leur place!

6.

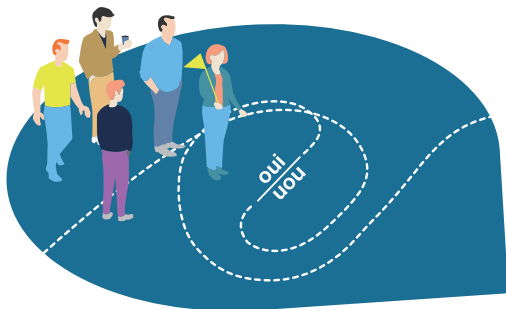
Un **cadre expérimental** qui autorise le droit à l'erreur, dans une logique incrémentale et apprenante car on ne peut pas (et il ne faut surtout pas) tout prévoir à l'avance!

II. Les ateliers



Atelier 1

L'article 51 pour les nuls, avoir les bases



Vous avez entendu parler de l'article 51, sans avoir formalisé de projet à l'heure actuelle? Vous recherchez des informations pour comprendre les possibilités offertes par ce cadre d'expérimentation?

Les formats proposés dans cet atelier sont conçus pour vous permettre de mieux appréhender l'article 51 dans son ensemble: ce qu'il est et ce qu'il n'est pas, le cycle de vie d'un projet, les modalités d'accompagnement proposées et les différents interlocuteurs au niveau régional ou national.

À l'issue, le dispositif article 51 n'aura plus de secret pour vous!



Atelier 1b

L'espace coworking débugger son projet



En début d'après-midi, l'atelier "article 51 pour les nuls" se transforme en espace de co-working.

Des experts s'y tiendront à votre disposition pour vous aider à formaliser les aspects de votre projet article 51 qui vous paraissent les plus difficiles à résoudre seul.



Atelier 2

La clinique des problèmes

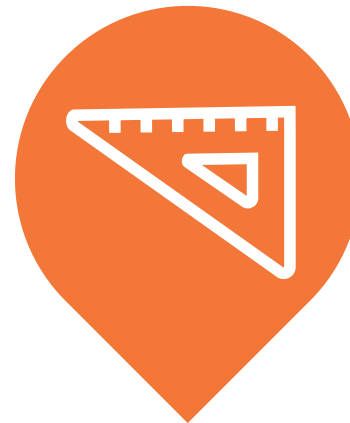
challenger son sujet



Pas de bonnes solutions sans problèmes bien posés!

Etes vous sûr d'avoir bien identifié les problèmes et besoins auxquels répond votre projet expérimentation?

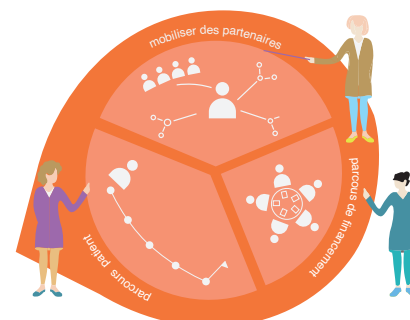
À la clinique des problèmes nous vous donnerons la méthode pour challenger les points sensibles de la problématique que vous souhaitez traiter et vous garantir que votre projet réponde parfaitement aux besoins de vos utilisateurs.



Atelier 3

La méthode

soigner son dossier de candidature



J'ai un projet éligible et pertinent. Je veux soumettre ma candidature ! Comment faire ?

Une fois que l'idée est là, un coup de pouce est souvent nécessaire pour concevoir un projet article 51.

L'expérience, issue de l'accompagnement des premiers porteurs de projets montre que certains aspects de ces projets nécessitent plus particulièrement d'être approfondis pour les transformer en expérimentations éligibles à l'article 51.

Parcours du patient? Modèle de financement? Mobilisation des partenaires? Dans cet atelier ciblé sur les incontournables des projets article 51 on vous dit tout pour vous permettre de passer à la formalisation de votre projet!



Atelier 4

Le café des porteurs

échanger avec les équipes pionnières



Le dispositif article 51 compte déjà plus d'une trentaine d'équipes pionnières dont les projets sont autorisés. Personne ne semble mieux placé qu'elles pour vous raconter leur parcours et partager leur expérience déjà riche en enseignements.

Venez au café des porteurs de projets pour échanger avec elles dans un cadre convivial et détendu!



Atelier 5

Le genius bar

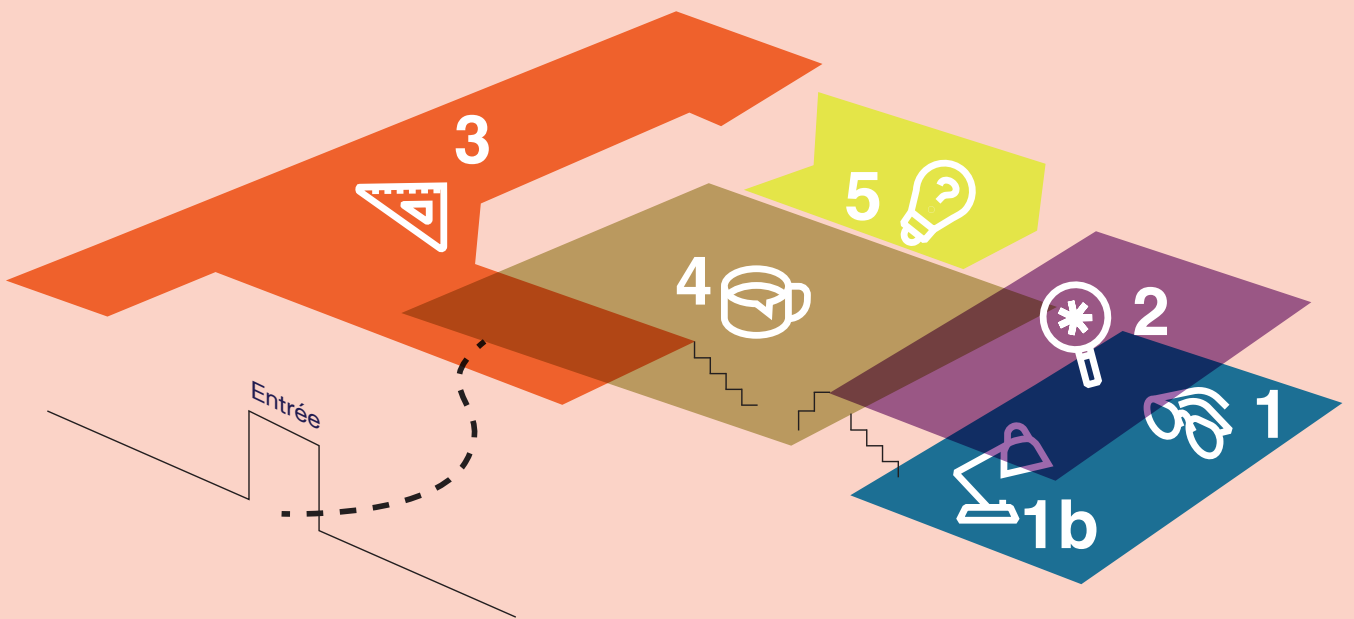
poser mes questions et obtenir les réponses



A tout moment de la journée et quelle que soit votre question, rendez-vous au genius bar où des membres de la communauté article 51 vous attendent pour vous apporter rapidement aide et information.

Toutes les questions sont permises et toutes les réponses seront partagées!

Plan général des ateliers



Ressources

Pour vous accompagner et vous aider à récolter le maximum d'enseignement, nous vous proposons une série d'outils pour chaque temps du séminaire.

Parties prenantes

Le porteur et son équipe

Équipe projet : Équipe engagée autour du porteur de projet pour garantir le succès de l'expérimentation. Une bonne équipe est une équipe impliquée. Il peut être utile de montrer les complémentarités des profils et la distribution des rôles. Le nombre compte peu, c'est la qualité des personnes qui fait la qualité des équipes.

Partenaires : Professionnels et structures associées à la conception puis à la mise en œuvre de l'expérimentation proposée.

Les interlocuteurs régionaux

Les Agences Régionales de Santé (ARS) : Elles portent les politiques de santé en région. Un référent article 51 existe dans chaque ARS, il est le point d'entrée pour vous aider à élaborer votre expérimentation en accompagnant la mise en œuvre. Les ARS autorisent les projets régionaux.

Organisme local d'assurance maladie : Relais de la caisse nationale d'assurance maladie dans les départements. Un référent article 51 est nommé dans chaque région. Il travaille en binôme avec les ARS, notamment sur les modalités de facturation dérogatoires mises en œuvre pour chaque expérimentation.

Les interlocuteurs nationaux

L'équipe nationale d'appui à l'article 51 : Équipe dédiée "article 51" composée de 5 personnes en charge de l'instruction et du suivi des projets au niveau national et travaillant avec la Rapporteuse générale de l'article 51 Natacha Lemaire.

L'Agence Nationale d'Appui à la performance (ANAP) des établissements de santé et médico-sociaux: Dans le cadre du dispositif article 51, l'ANAP intervient en complémentarité de l'équipe nationale d'appui et de la CNAM

Le Comité technique de l'Innovation en santé (CTIS) : Comité animé par la rapporteure générale de l'article 51 et au sein duquel siège le directeur général de la caisse nationale d'assurance maladie, le directeur général de la santé, la directrice générale de l'offre de soins, la directrice générale de la cohésion sociale, le directeur de la recherche et des études statistiques du Ministère de la santé, la secrétaire générale des Ministères sociaux et le directeur général de l'ARS Ile de France. Ce comité rend un avis sur les projets " article 51 " : ~~favorable, défavorable ou réservé~~. Quand l'avis est favorable, les projets sont publiés au recueil des actes administratifs ou au journal officiel (JO).

Méthode et outils

Innovation organisationnelle :

Nouvelle manière d'organiser et de dispenser les prises en charge pour répondre à l'évolution des besoins des patients.

Expérimentation : Dans le cadre de l'article 51, les expérimentations visent à tester un projet en conditions réelles avant une éventuelle généralisation. Elles peuvent être proposées par les acteurs du système de santé. Une bonne expérimentation repose notamment sur la définition et la justification du terrain d'expérimentation, de la durée et des acteurs qui participeront au test. L'autorisation de l'expérimentation est matérialisée par un arrêté publié au journal officiel (JO) ou au recueil des actes administratifs (RAA) pour les projets régionaux.

Lettre d'intention : Ce premier document présente le projet d'expérimentation aux interlocuteurs régionaux ou nationaux. Au fil des échanges et des travaux, il se transforme en cahier des charges. Une bonne lettre d'intention est une lettre qui décrit aussi bien le problème que vous souhaitez résoudre que la solution que vous proposez. Elle est transmise par une plateforme de dépôt en ligne référencée sur le site de chaque ARS pour les projets régionaux et sur le site du ministère de la santé pour les projets inter-régionaux ou nationaux.

Cahier des charges : Document faisant l'objet d'un avis rendu par le comité technique de l'innovation en santé. C'est ce document qui est publié au JO ou au RAA. Il définit notamment l'expérimentation et sa mise en œuvre: durée, durée, territoires, modèle de financement, parties prenantes du projet...

Évaluation : Elle permet de répondre à trois questions: faisabilité, efficacité et reproductibilité de l'expérimentation. Conçue dès l'autorisation, elle est systématique et réalisée par un évaluateur externe.

Accélérateur : L'accélérateur 51a vocation à accélérer le passage de l'idée à la réalisation sur le terrain, pour des porteurs de projets volontaires. C'est une méthode d'intelligence collective et un lieu de rencontre avec les experts des pouvoirs publics afin de définir ensemble en une journée les modalités de l'expérimentation.

Le schéma :

Étape 1

J'ai une idée de projet



Je constate un dysfonctionnement ou un problème relatif aux parcours des patients, à l'efficacité du système de santé, à l'accès aux soins, ou encore à la pertinence de la prescription des produits de santé.

et

J'ai identifié une solution pouvant y remédier mais cette idée ne peut pas se mettre en œuvre à droit constant et plus particulièrement au vu des règles actuelles de financement des professionnels et structures.

étape 2

Je rédige et sou mets une lettre d'intention qui est analysée par les experts*



Le modèle de lettre d'intention est téléchargeable sur le site du ministère

Le projet est de portée régionale

Je dépose ma lettre d'intention sur la plateforme en ligne référencée sur le site de l'ARS concernée



Le projet est de portée nationale

(il concerne plus de 2 régions)

Je dépose ma lettre d'intention sur la plateforme en ligne référencée sur le site du ministère de la santé



OU

*Les experts au titre du comité technique de l'innovation en santé :

ARS : Agence régionale de Santé
 DSS : Direction de la Sécurité Sociale
 DGOS : Direction Générale de l'offre de soins
 DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
 CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie
 DGS : Direction Générale de la Santé
 DREES : Direction de la Recherche des Etudes et des Statistiques



temps de rédaction
x semaines / mois



dépôt sur le site
10 minutes

Étape 3

Je suis informé de l'avis des experts



L'analyse des experts confirme la recevabilité et l'intérêt de mon projet

Je suis informé par mon interlocuteur national ou régional de l'avis donné par les experts. Cet avis peut éventuellement identifier des points d'attention à prendre en compte pour la finalisation de mon projet.

OU

L'avis rendu par les experts est défavorable

Je suis informé des motifs. Mon interlocuteur national ou régional peut m'orienter vers un autre dispositif pour mettre en œuvre mon projet (programme de recherche, soutien financier, etc.) *

* **LA RECEVABILITÉ** : la recevabilité des projets est liée à leur caractère dérogatoire et à leur finalité. Les innovations expérimentées doivent répondre à l'une des 4 finalités définies par la Loi : le parcours des usagers ou des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins et la pertinence et la qualité des prescriptions des produits de santé. Une expérimentation peut répondre à plusieurs de ces finalités.



examen
3 mois maximum

Étape 4

J'enrichis mon projet avec mes interlocuteurs nationaux ou régionaux



Je rédige mon cahier des charges.

Pour m'aider à le construire, je peux bénéficier :

- de temps d'échanges et d'itérations avec mes interlocuteurs
- d'une journée de travail dans l'accélérateur 51 avec des experts
- d'un appui d'un prestataire (selon les régions)

Ces différentes modalités me permettent de m'aligner avec les experts sur les différents points d'attentions soulevés et sur la version définitive de mon cahier des charges.

Je peux me faire aider pour construire mon cahier des charges

Étape 5

Je dépose mon cahier des charges



Le cahier des charges est déposé sur la plateforme en ligne référencée sur le site du ministère de la santé ou de l'ARS

Le Comité Technique de l'Innovation en Santé rend son avis

Comité Technique Innovation en Santé réunissant les DG CNAM, DSS, DGOS, DGS, DGCS, DREES, SGMAS, ARS IDF*.

* ARS IDF: Agence Régionale de Santé Ile de France
DSS : Direction de la Sécurité Sociale
DGOS : Direction Générale de l'offre de soins
DGS : Direction générale de la santé
DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
DREES : Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques
SGMAS : Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales



3 ou 4 mois si la Haute Autorité de Santé est consultée

étape 6

Mon expérimentation est autorisée

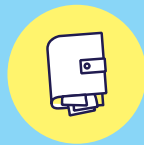


Mon cahier des charges est publié :

- Au journal officiel pour les projets de portée nationaux
- Au recueil des actes administratifs pour les projets de portée régionale

Étape 7

Je prépare la mise en œuvre de mon projet



Je participe à une réunion de lancement qui me permettra définir le calendrier d'inclusion du premier patient.

A cette occasion :

- Je définis les modalités de facturation et le rythme de versement de mes financements avec l'assurance maladie qui seront traduits dans des conventions ad-hoc.
- Je rencontre l'évaluateur désigné pour mon expérimentation afin qu'il définisse la méthodologie d'évaluation la plus adaptée.
- Je fixe les modalités de pilotage de mon projet pour suivre son avancement et le partager avec mes interlocuteurs.



Contact des personnes rencontrées

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

Nom:

Poste:

Pays:

mail:

tel:

intérêts communs:

.....

.....

.....

#ARTICLE51

Merci d'avoir participé à la

JOURNÉE NATIONALE DES PORTEURS DE PROJET

N'hésitez pas à nous envoyer vos retours à rg-art51@sante.gouv.fr

Ce séminaire est organisé par



La Marbrerie
21 Rue Alexis Lepere, Montreuil
27 novembre 2019

